

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE

N° G 23/2025

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REGLEMENTANT LE
STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES « RDV DU P'TIT SON » DU 27 JUIN AU
25 JUILLET 2025

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation des **Rendez-vous du P'tit Son** par le **Comité d'animation** à SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE
du 4 au 25 juillet 2025 ;

ARRETE :

Article 1 :

Le Comité d'animation de Saint-Pierre-de-Chartreuse, représenté par Mme Malika JOURDAIN, est autorisé à occuper le Jardin du Père Truffot ainsi que la Place de l'église en vue d'y organiser les Rendez-vous du P'tit Son les **vendredis 4, 11, 18 et 25 juillet 2025 de 10h à 24h.**

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées des **4, 11, 18 et 25 juillet 2025.**

Article 3 :

Le stationnement sera interdit sur la Place de l'église les **vendredis 4, 11, 18 et 25 juillet 2025 de 10h à 24h.**

Article 4 :

Tout véhicule stationné sur la Place de l'église sur la durée susmentionnée pourra être mis en fourrière.

Article 5 :

La signalétique sera mise en place par les services communaux.

Article 6 :

Monsieur le Chef de Gendarmerie de Saint-Laurent-du-Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse,
Le 23 avril 2025

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

